

[REDACTED]

Je suis propriétaire de la parcelle n° 276 sur la commune d'Olivet incluse ds le projet d'OAP la Vanoise. Suis je obligée de vendre ma parcelle comme me l'a proposé la Mairie en 2017 ou puis je en rester la légitime propriétaire?

L'autre part puis je connaître le devenir du Chemin de terre, (nom cadastre) ds le prolongement des emplacements réservés K059 à K076 qui débouchent Rue de Marcin et qui longe ma parcelle

Enfin je voudrais savoir si je serais obligée de construire ds le cadre de la réalisation de l'OAP et ds quel délai?

[REDACTED] 45160 OLIVET 